

TENTATIVE D'ASSASSINAT à Cantelieu-Lambersart

Léon-François-Joseph Denizart, âgé de 30 ans né à Fives, comptable, demeurant à Lille, 25, rue de Buffon. Le 17 août dernier, MM. Waute et Willebroeck, demeurant à Lille, cité Dehoscher, quai de l'Ouest, se trouvaient, vers neuf heures du soir, sur les bords du canal aux environs de Lille, lorsqu'ils entendirent des cris paraissant venir de la rive opposée, du côté de Lambersart. Supposant que quelqu'un venait de tomber dans l'eau, ces deux hommes sautèrent dans une barque et se dirigèrent à force de rames vers l'endroit où venaient les cris. Leur avion s'étant cassé, Willebroeck sauta de la barque et atteignit à la nage une femme qui se débattait et allait disparaître dans l'eau, profonde d'environ 2 mètres 50, il parvint à la ramener à la berge. La nommée Charlotte Brillaud, femme de l'accusé Denizart, qui venait d'être sauvée ainsi d'une mort certaine raconta qu'entraînée par son mari en cet endroit écarté et obscur, elle avait été, d'une forte poussée, précipitée dans le canal par Denizart qui avait aussitôt pris la fuite. Elle paraissait en proie à la plus grande frayeur et manifestait la crainte de voir son mari revenir et se livrer sur elle à de nouvelles violences. Waute et Willebroeck la conduisirent dans un estaminet où elle reçut les soins que nécessitait son état. Arrêt le lendemain à son domicile, Denizart prétendit que sa femme était allée seule au bord du canal et qu'elle avait dû se jeter volontairement à l'eau. Ses affirmations sont démenties par plusieurs témoins. En outre, l'information a établi que depuis longtemps, il avait promis à sa femme de se rendre libre pour pouvoir l'épouser. C'est pour parvenir à ses fins qu'il avait prémédité d'emmener sa femme au bord du canal à une heure avancée de la soirée et de la jeter à l'eau dans un endroit écarté. Les renseignements recueillis sur le compte de l'accusé sont détestables. Etant comptable à la société Fudon, il a majoré des feuilles de paye et commis ainsi des détournements dont il est impossible d'évaluer le montant, l'accusé ayant en soin d'en faire disparaître les preuves en brûlant les registres à souche dans le générateur de l'usine. Très violent de caractère, il a failli tuer un jour son beau-frère, comptable à la même usine que lui, parce qu'il lui avait reproché ses détournements. Denizart a été poursuivi pour port d'armes prohibées. Il se livrait à la boisson et des scènes fréquentes motivées par son incontinence se produisaient entre lui et sa femme, laquelle, économe et rangée, supportait mal les débordements et la paresse de son mari. L'accusé Denizart est condamné à dix ans de travaux forcés. Défenseur : M. Hattu.

NOTEZ BIEN

Si tous ceux qui ont rhume, quintes de toux, bronchite, catarrhe, asthme, oppression, points, sueurs, fièvre, palpitations, connaissent ce nouveau et prompt remède, le SIROP DE LORET, il l'essayeraient et guériraient. Médicament de premier ordre, d'une efficacité incontestable, ne coûte que 1 fr. 75 le 1/2 fl. En 3 fr. Refuser tout faux en portant pas la signature Loret-Villefort. Pharmacies Coasne, à Lille; Boyaval, à Roubaix; Vanuffelle, à Tourcoing; Montaigne, à Croix; Raiff, à Lanoy.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naisances du 15 novembre 1895. — Fernand Six, rue de Soubise, 120. — Jean-Baptiste, rue Notre-Dame, 42. — Henri Delanoy, Hôtel-Dieu. — Madeleine Plinevaux, Hôtel-Dieu. — Adèle Lambert, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste-Valckx, Hôtel-Dieu. Décès du 15. — Joachim Foucart, 95 ans, rue de la Clief, 7. — Amédée Capelle, 29 ans, rue des Longuehaies, 10. — Arlette Wartel, 10 mois, rue St-Elisabeth, 10. — Fidèle Durvigne, 81 ans, rue d'Inkerman, 185. — Henri Druet, 25 jours, rue Archimède, 3. — Félix Tange, 6 mois, rue du Tilleul, imp. St-Louis, 22. — Yvonne Guellon, 10 mois, rue Montgolier.

BOURSE DE LILLE

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, On offre, On demande. Lists various stocks and their market prices.

Le Gérant, Charles CAPY Lille, Imprimerie de l'Égalité, 28, rue de Fives, 23.

maître ni son temps, ni sa peine aux prisonniers malades, pourvu qu'il les ait reconnus tels; pourquoi alors, en cette occurrence, avoir fait tant de difficultés pour admettre ce vieillard? Un supposant même que le médecin ait cru à une feinte du prisonnier pour éviter le travail, ne vaut-il pas mieux risquer de soigner comme malade un individu bien portant, que de laisser mourir un être humain sans soins, cet être humain fut-il un habitué des prisons? Et puis, il nous semble que dans le cas qui nous occupe, un examen attentif de ce vieillard, qui n'avait plus une semaine à vivre, eût suffi pour constater qu'il n'était pas de tromper le médecin. Des faits de ce genre sont on ne peut plus regrettables, et nous espérons que de longtemps on ne nous donnera plus l'occasion d'en signaler de semblables. Gustave DEVERNAY.

LES HOSPICES DE LILLE

Leur situation en 1893 Les Hospices de Lille possèdent en biens urbains, y compris les propriétés situées dans la ville et la banlieue, des maisons louées à bail ordinaire de neuf années qui leur donnent un revenu annuel de 111,482 francs, soit 24,441 francs l'hectare; des terrains libres de bail, dont près de 14 hectares dans Lille, compris les terrains industriels de Fellemaes, Loos, Fiches et Saint-André, donnant un revenu annuel d'environ 17,962 francs ou 411 francs l'hectare; un surplus de terrains dans la banlieue destinés à la culture dont l'ensemble de 80 hectares l/2 rapporte un revenu annuel de 46,196 francs, soit 201 francs l'hectare; enfin des terrains loués, dont le loyer est fixé en nature, comprenant une surface de plus de 28 hectares donnant un revenu annuel d'environ 71,833 francs, soit 2,738 francs l'hectare. Ces biens urbains forment ensemble 125 hectares, 42 ares, 77 centiares, 42 milliares donnant un revenu annuel d'environ 217,473 francs. Ces hospices possèdent en outre des biens ruraux ou immeubles dans diverses communes du département du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique, ayant une superficie totale de 1753 hectares 50 ares produisant une redevance annuelle de 243,533 francs. Au total, le revenu annuel de ces biens urbains et ruraux s'élève à 461,011 fr. en moyenne. Les recettes de l'année 1893 se sont élevées à 2,961,908 fr. 06 c. Ces hospices possèdent en outre des biens ruraux ou immeubles dans diverses communes du département du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique, ayant une superficie totale de 1753 hectares 50 ares produisant une redevance annuelle de 243,533 francs. Au total, le revenu annuel de ces biens urbains et ruraux s'élève à 461,011 fr. en moyenne.

AVIS ET CONVOCATIONS Les groupes suivants se réuniront en leurs locaux respectifs le dimanche 17. La Liberté à 8 h.; l'Humanité, à 7 h.; Les Éclairés, à 7 h.; La Jeunesse socialiste, à 7 h.; La Revanche des Exploités, à 7 h.; le groupe des Francs, à 6 h.; le groupe de l'estaminet du Viololet, rue du Viololet, à 6 heures. L'émancipation sociale, samedi à 8 heures 1/2. Présence indispensable. Réception des nouveaux adhérents.

LILLE

ÉCROLOGIE C'est avec le plus profond regret que nous avons appris la mort prématurée de Madame Dauly, femme de notre excellent ami Joseph Dauly. Madame Dauly, dont l'état de santé inspirait depuis longtemps de vives inquiétudes à sa famille et à ses nombreux amis, a succombé dans la nuit de jeudi à vendredi, après une douloureuse maladie. Le docteur des siens est de celles que les condoléances les plus sincères ne sauraient atténuer. Néanmoins, nous croyons devoir témoigner à notre ami et à son jeune fils, notre affectueuse sympathie dans l'épreuve cruelle qui les frappe. Les funérailles de Mme Joseph Dauly auront lieu lundi matin, à 10 heures.

LES SECOURS AUX INDIGENTS

Voici les dépenses autres que celles que nous avons publiées hier. Une somme de 259 fr. 90 a été prélevée pour la distribution de 197 bains simples et 510 bains sulfureux. Le service médical et pharmaceutique a nécessité une dépense de 35,697 fr. 35. Les accouchements à domicile qui se sont élevés à 1,334, et la fourniture des demi-litaines, au nombre de 479, aux mères pauvres accouchées dans les hôpitaux ont coûté 13,276 fr. 88. Des cercueils, au nombre de 859, ont été donnés à ceux qui ont quitté une existence aussi misérable, soit une dépense de 4,988 fr. 75. 50 a été convertie en primes de propriété. Les aveugles, les infirmes, les veufs ou veuves chargés d'enfants ont eu à se partager 149,632 fr. 65. Enfin 21 vieillards et une cinquantaine d'enfants placés dans les hospices par les soins du Bureau de bienfaisance ont exigé une dépense de 12,473 fr. 81. Le budget de l'administration charitable est, on vient de le voir, assez surchargé. Les chiffres paraissent, à première vue, importants, mais que peuvent-ils être auprès de l'étendue et du nombre des misères à secourir. Ajoutez les obligations, le sans-gêne trop souvent répétés du personnel des bureaux et les refus nombreux opposés à des demandes de secours et vous comprendrez que les dépenses publiées plus haut, ressemblent à un caudéau appliqué sur une jambe de bois et laissent subsister, entière, la misère ouvrière. On fait ce qu'on peut, disait un de nos confrères, il y a peu de jours, mais on voudrait pouvoir aller mieux encore. Hélas! si on se permet de jeter un coup d'œil sur

Je dis, Monsieur, que, les yeux fixés sur l'organisation sociale des nations, vous ne voyez que les sortes de la machine, non l'ouvrier subtil qui la fait agir; je dis que vous ne connaissez de près ni vous et autour de vous que les titulaires des places des ministres ou par un rot, et que ces hommes que Dieu a mis au-dessus des titulaires, des ministres et des rois ou leur donnant une mission à poursuivre au lieu d'une place à remplir, je dis que ceux-là échappent à votre courtoisie. C'est le propre de la faiblesse humaine aux organes débilés et incomplets. Tobie prenait l'ange qui devait lui rendre la vie pour un jeune homme ordinaire. Les nations prennent Athiz, qui devait les anéantir, pour un conquérant comme tous les conquérants, et il a fallu que tous révélassent leurs missions célestes pour qu'on les reconnût; il a fallu que l'un dit: « Je suis l'ange du Seigneur; » et l'autre: « Je suis le marteau de Dieu, » pour que l'essence divine de tous deux fût révélée. Alors, dit Villefort, de plus en plus étonné et croyant parler à un illuminé d'un jour, vous vous regardez comme un de ces êtres extraordinaires que vous venez de citer? — Pourquoi pas? dit froidement Monte-Cristo. — Pardon, Monsieur, reprit Villefort abasourdi, mais vous m'excuserez si, en me présentant chez vous, j'ignorais me présenter chez un homme

Création d'une école de filles et d'une école maternelle Le Conseil décide la création d'une école primaire de filles et d'une école maternelle dans les quartiers des rues Lateralis, Ginq-Voies, etc. Demande de secours Il est alloué à la veuve de M. Pannier, l'ancien brigadier de sûreté, une pension de 900 francs par an. Union dramatique Demande de subvention. — Renvoyé à la prochaine séance pour la discussion. Dénomination de rues Renvoyé à la prochaine séance. La séance est levée à 10 h. 1/2. Séance vendredi. G. D.

Un affreux malheur Un terrible accident est arrivé hier chez M. Liénard, teinturier, rue Verte, dans les circonstances suivantes: Un ouvrier apprenti, Emile Defaux, âgé de 30 ans, cabaretier, rue du Casino, était occupé à faire passer des pièces dans les calendres lorsque tout à coup ses mains furent prises entre les deux rouleaux de la machine. Avant que le malheureux ait pu se faire entendre les bras étaient déjà pris et bientôt tout le corps se trouva broyé entre les deux rouleaux. On releva le pauvre ouvrier dans un état pitoyable, il avait plusieurs côtes fracturées, la main gauche et la bras broyés, des arrachements et des contusions sur toutes les parties du corps. M. le docteur Brunet, appelé, prodigua les premiers soins et fit transporter le malheureux à son domicile. Son état est désespéré. Carnet perdu. — M. Jules Rombleau, fabricant de tapis, rue Nationale a déclaré avoir perdu un carnet à couverture rouge. Ce carnet contient des notes de commerce. Conférence publique et contradictoire. — Dimanche 17 novembre, au club Terrier, rue de la Latte, grande conférence publique et contradictoire avec le concours des citoyens Sauve-Evaux, rédacteur en chef de l'Égalité, Ghesquière, conseiller général. Prix d'entrée: 10 centimes, au bénéfice des grévistes de Carmaux.

AVIS ET CONVOCATIONS Les groupes suivants se réuniront en leurs locaux respectifs le dimanche 17. La Liberté à 8 h.; l'Humanité, à 7 h.; Les Éclairés, à 7 h.; La Jeunesse socialiste, à 7 h.; La Revanche des Exploités, à 7 h.; le groupe des Francs, à 6 h.; le groupe de l'estaminet du Viololet, rue du Viololet, à 6 heures. L'émancipation sociale, samedi à 8 heures 1/2. Présence indispensable. Réception des nouveaux adhérents.

AVIS ET CONVOCATIONS Les groupes suivants se réuniront en leurs locaux respectifs le dimanche 17. La Liberté à 8 h.; l'Humanité, à 7 h.; Les Éclairés, à 7 h.; La Jeunesse socialiste, à 7 h.; La Revanche des Exploités, à 7 h.; le groupe des Francs, à 6 h.; le groupe de l'estaminet du Viololet, rue du Viololet, à 6 heures. L'émancipation sociale, samedi à 8 heures 1/2. Présence indispensable. Réception des nouveaux adhérents.

LILLE

ÉCROLOGIE C'est avec le plus profond regret que nous avons appris la mort prématurée de Madame Dauly, femme de notre excellent ami Joseph Dauly. Madame Dauly, dont l'état de santé inspirait depuis longtemps de vives inquiétudes à sa famille et à ses nombreux amis, a succombé dans la nuit de jeudi à vendredi, après une douloureuse maladie. Le docteur des siens est de celles que les condoléances les plus sincères ne sauraient atténuer. Néanmoins, nous croyons devoir témoigner à notre ami et à son jeune fils, notre affectueuse sympathie dans l'épreuve cruelle qui les frappe. Les funérailles de Mme Joseph Dauly auront lieu lundi matin, à 10 heures.

LES SECOURS AUX INDIGENTS

Voici les dépenses autres que celles que nous avons publiées hier. Une somme de 259 fr. 90 a été prélevée pour la distribution de 197 bains simples et 510 bains sulfureux. Le service médical et pharmaceutique a nécessité une dépense de 35,697 fr. 35. Les accouchements à domicile qui se sont élevés à 1,334, et la fourniture des demi-litaines, au nombre de 479, aux mères pauvres accouchées dans les hôpitaux ont coûté 13,276 fr. 88. Des cercueils, au nombre de 859, ont été donnés à ceux qui ont quitté une existence aussi misérable, soit une dépense de 4,988 fr. 75. 50 a été convertie en primes de propriété. Les aveugles, les infirmes, les veufs ou veuves chargés d'enfants ont eu à se partager 149,632 fr. 65. Enfin 21 vieillards et une cinquantaine d'enfants placés dans les hospices par les soins du Bureau de bienfaisance ont exigé une dépense de 12,473 fr. 81. Le budget de l'administration charitable est, on vient de le voir, assez surchargé. Les chiffres paraissent, à première vue, importants, mais que peuvent-ils être auprès de l'étendue et du nombre des misères à secourir. Ajoutez les obligations, le sans-gêne trop souvent répétés du personnel des bureaux et les refus nombreux opposés à des demandes de secours et vous comprendrez que les dépenses publiées plus haut, ressemblent à un caudéau appliqué sur une jambe de bois et laissent subsister, entière, la misère ouvrière. On fait ce qu'on peut, disait un de nos confrères, il y a peu de jours, mais on voudrait pouvoir aller mieux encore. Hélas! si on se permet de jeter un coup d'œil sur

HISTOIRE DE PRISON

La scène se passe au Palais de Justice de Lille, dans les premiers jours du mois d'octobre dernier. Un vieillard de 62 ans, nommé P..., est aux condamnés pour fraude; la peine à subir nous l'ignorons. Dès son entrée en prison, ce malheureux demande son admission à l'infirmerie; mais à la visite médicale, on ne veut pas le reconnaître malade. Pourtant, mis aux étoupes, le vieillard est absolument incapable de faire quoi que ce soit; malgré toute sa bonne volonté, force lui est de se coucher, et le brigadier passant pour compter les prisonniers qui travaillent, constate qu'il en manque un. On le prie d'aller passer une nouvelle fois à la visite médicale; de nouveau, on refuse de l'admettre à l'infirmerie. Enfin, on s'y décide le jeudi 31 octobre; le pauvre diable était alors dans un état de faiblesse extrême, crachant le sang; trois jours après, il était mort. Tel est, dans sa navrante simplicité, le récit que nous a fait un détenu. Pourtant, nous savons de bonne source que le médecin du Palais-de-Justice ne

my Schollart, épicière, rue Voltaire, d'un vol audacieux dont elle venait d'être victime. Des malfaiteurs ont pratiqué dans la porte de sa cuisine qui forme seconde issue de son habitation, des trous de vrille au moyen desquels ils ont fait coulisser le verrou. Ils ont fouillé la cuisine et n'y ayant rien trouvé, ils dévalisèrent l'épicière. Tout ce qu'ils trouveront fut enlevé. Citons: Un fromage de Hollande, 5 kilos et demi de café grillé, 5 kilos de sucre, un jambon de 4 kilos, 15 kilos de chicorée, 20 harengs, 7 boîtes de sardines, 1/2 kilo de chocolat, le tiroir du comptoir dans lequel se trouvait la somme de 3,50 en monnaie de billon ainsi qu'une demi-livre de pain pris dans la cuisine. Ce vol est estimé à environ 60 francs et a dû être commis la veille vers 11 h. du soir. Une minutieuse enquête est ouverte. Nouvelle société d'anciens militaires. — La commission d'organisation de la société d'anciens soldats en formation, constate que c'est avec succès que la première séance d'inscription a groupé plus de 40 membres! En raison de cela, elle fait un nouvel appel à tous les bons citoyens qui désireraient grossir cette phalange déjà respectable. Dimanche 17 novembre prochain, de 4 à 6 heures du soir, un secrétaire prendra les inscriptions nouvelles au siège de ladite société, estaminet de la Grande-Halle, à la Croix-Blanche, en face l'estaminet de la Fanfare. Prière de se munir de son livret militaire. Le Secrétaire provisoire.

my Schollart, épicière, rue Voltaire, d'un vol audacieux dont elle venait d'être victime. Des malfaiteurs ont pratiqué dans la porte de sa cuisine qui forme seconde issue de son habitation, des trous de vrille au moyen desquels ils ont fait coulisser le verrou. Ils ont fouillé la cuisine et n'y ayant rien trouvé, ils dévalisèrent l'épicière. Tout ce qu'ils trouveront fut enlevé. Citons: Un fromage de Hollande, 5 kilos et demi de café grillé, 5 kilos de sucre, un jambon de 4 kilos, 15 kilos de chicorée, 20 harengs, 7 boîtes de sardines, 1/2 kilo de chocolat, le tiroir du comptoir dans lequel se trouvait la somme de 3,50 en monnaie de billon ainsi qu'une demi-livre de pain pris dans la cuisine. Ce vol est estimé à environ 60 francs et a dû être commis la veille vers 11 h. du soir. Une minutieuse enquête est ouverte. Nouvelle société d'anciens militaires. — La commission d'organisation de la société d'anciens soldats en formation, constate que c'est avec succès que la première séance d'inscription a groupé plus de 40 membres! En raison de cela, elle fait un nouvel appel à tous les bons citoyens qui désireraient grossir cette phalange déjà respectable. Dimanche 17 novembre prochain, de 4 à 6 heures du soir, un secrétaire prendra les inscriptions nouvelles au siège de ladite société, estaminet de la Grande-Halle, à la Croix-Blanche, en face l'estaminet de la Fanfare. Prière de se munir de son livret militaire. Le Secrétaire provisoire.

TOURCOING

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Hasebroucq, maire. Secrétaire, M. Tack. 22 conseillers étaient présents. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations. Il rend compte des sommes prélevées sur les 2900 fr. votés à titre de dépenses imprévues au cours de la session dernière. Parmi ces dépenses figure une somme de 304 fr. représentant les frais occasionnés par le déplacement des gendarmes que M. le maire a cru bon de faire appeler à Tourcoing lors des dernières élections. Le budget du bureau de bienfaisance est renvoyé à la commission des finances. Le budget des chemins vicinaux est adopté. L'établissement du téléphone reliant la mairie à la gendarmerie et dont l'installation coûtera 535 francs est approuvé. Hospice Général. — Vous tendant à faire construire un ouvroir et une houblairie à sec. Dépense prévue 14,414 fr. 50 à prélever sur les ressources des hospices; vente de terrains, etc. Adopté. Il est procédé à la lecture des dispositions prises en vue du fonctionnement du service des eaux potables. Le conseil approuve le tarif et règlement, sauf renvoi pour examen. Une lacune signalée par M. Honoré Dumortier sera étudiée par la commission mixte. Ecole maternelle de la Croix-Rouge. — Création d'une deuxième femme de service et d'une deuxième adjointe. Adopté. Monument Pasteur Participation de la ville à l'érection d'un monument à la mémoire de Pasteur. Renvoyé à la commission des finances. Don au Musée. — Le conseil municipal décide que le tableau (chez le Barbier) de Brispot, sera placé au musée de la Ville. Harmonie du Blanc-Seau. — Demande de costumes. Renvoyé à la commission des finances. Révision des listes électorales. — Sont nommés: de la commission de révision, M. Loridan. De la commission de jugement des réclamations, M. Ducoulombier-Dieval. Union des Trompettes Demande d'augmentation de subvention. Le conseil municipal accorde 100 francs. Tramway de la place de Tourcoing Neuville Vous de MM. Hérin, Masurel, Leclercq, Loridan et Théry, tendant à la création d'une ligne de tramway allant de la place de Tourcoing à Neuville. Ce voeu est pris en considération. Secours aux enfants indigents Un voeu de Delphin Dumortier et de A. Dalle, tendant à affecter une somme de 4500 francs, à l'achat de chaussures pour les enfants indigents des écoles de la ville. — Est adopté. Création d'une école de filles Le citoyen Delphin Dumortier propose la création d'une école de filles à proximité du pont du Hallot, pour desservir les quartiers du Hallot, du Flocon et des Carliers. Ce voeu est renvoyé à la commission des finances et de l'instruction publique.

Le conseil municipal s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Hasebroucq, maire. Secrétaire, M. Tack. 22 conseillers étaient présents. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations. Il rend compte des sommes prélevées sur les 2900 fr. votés à titre de dépenses imprévues au cours de la session dernière. Parmi ces dépenses figure une somme de 304 fr. représentant les frais occasionnés par le déplacement des gendarmes que M. le maire a cru bon de faire appeler à Tourcoing lors des dernières élections. Le budget du bureau de bienfaisance est renvoyé à la commission des finances. Le budget des chemins vicinaux est adopté. L'établissement du téléphone reliant la mairie à la gendarmerie et dont l'installation coûtera 535 francs est approuvé. Hospice Général. — Vous tendant à faire construire un ouvroir et une houblairie à sec. Dépense prévue 14,414 fr. 50 à prélever sur les ressources des hospices; vente de terrains, etc. Adopté. Il est procédé à la lecture des dispositions prises en vue du fonctionnement du service des eaux potables. Le conseil approuve le tarif et règlement, sauf renvoi pour examen. Une lacune signalée par M. Honoré Dumortier sera étudiée par la commission mixte. Ecole maternelle de la Croix-Rouge. — Création d'une deuxième femme de service et d'une deuxième adjointe. Adopté. Monument Pasteur Participation de la ville à l'érection d'un monument à la mémoire de Pasteur. Renvoyé à la commission des finances. Don au Musée. — Le conseil municipal décide que le tableau (chez le Barbier) de Brispot, sera placé au musée de la Ville. Harmonie du Blanc-Seau. — Demande de costumes. Renvoyé à la commission des finances. Révision des listes électorales. — Sont nommés: de la commission de révision, M. Loridan. De la commission de jugement des réclamations, M. Ducoulombier-Dieval. Union des Trompettes Demande d'augmentation de subvention. Le conseil municipal accorde 100 francs. Tramway de la place de Tourcoing Neuville Vous de MM. Hérin, Masurel, Leclercq, Loridan et Théry, tendant à la création d'une ligne de tramway allant de la place de Tourcoing à Neuville. Ce voeu est pris en considération. Secours aux enfants indigents Un voeu de Delphin Dumortier et de A. Dalle, tendant à affecter une somme de 4500 francs, à l'achat de chaussures pour les enfants indigents des écoles de la ville. — Est adopté. Création d'une école de filles Le citoyen Delphin Dumortier propose la création d'une école de filles à proximité du pont du Hallot, pour desservir les quartiers du Hallot, du Flocon et des Carliers. Ce voeu est renvoyé à la commission des finances et de l'instruction publique.

LE CONTE

de Monte-Cristo

Alexandre DUMAS

Écologie

— C'est vrai, Monsieur, reprit Monte-Cristo, et l'homme est une laide chose pour ce qui l'étude au microscope solaire. Mais vous venez de dire, je crois que je n'avais rien à faire. Voyons, par hasard, croyez-vous avoir quelque chose à faire, vous, Monsieur? ou, pour parler plus clairement, croyez-vous que ce que vous faites vaille la peine de s'appeler quelque chose? L'étonnement de Villefort redoubla à ce second coup si rudement porté par cet étrange adversaire; il y avait longtemps que le magistrat ne s'était entendu dire un paradoxe de cette

force, ou plutôt pour parler plus exactement, c'était la première fois qu'il l'entendait. Le procureur du roi se mit à l'œuvre pour répondre. — Monsieur, dit-il, vous êtes étranger, et vous le dites vous-même, je crois, une portion de votre vie s'est écoulée dans les pays orientaux; vous ne savez donc pas combien la justice humaine, expéditive en ces contrées barbares, a chez nous des allures prudentes et compassées. — Si fait, Monsieur, si fait; c'est le *pede claudo* antique. Je sais tout cela, car c'est surtout de la justice de tous les pays que je me suis occupé, c'est la procédure criminelle de toutes les nations que j'ai comparée à la justice naturelle; et, je dois le dire, Monsieur, c'est encore cette loi des peuples primitifs, c'est-à-dire la loi du talion que j'ai le plus trouvée selon le cœur de Dieu. — Si cette loi était adoptée, Monsieur, dit le procureur du roi, elle simplifierait fort nos codes, et c'est pour le coup que nos magistrats n'auraient, comme vous le disiez tout à l'heure plus grand chose à faire. — Cela viendra peut-être, dit Monte-Cristo; vous savez que les inventions humaines marchent du composé au simple, et que le simple est toujours la perfection. — En attendant, Monsieur, dit le magistrat, nos codes existent avec leurs articles contradictoires, tirés des coutumes gauloises, des lois romaines,

resté enfermé dans le cercle des conditions générales, et que vous n'avez jamais osé vous élever d'un coup d'aile dans les sphères supérieures que Dieu a peuplées d'êtres invisibles ou exceptionnels. — Et vous admettez, Monsieur, que ces sphères existent, que les êtres exceptionnels et invisibles se mêlent à nous? — Pourquoi pas? est-ce que vous voyez l'air que vous respirez et sans lequel vous ne pourriez pas vivre? — Alors, nous ne voyons pas ces êtres dont vous parlez? — Si fait, vous les voyez quand Dieu permet qu'ils se matérialisent: vous les touchez, vous les couvoyez, vous leur parlez, et ils vous répondent. — Ah! dit Villefort en souriant, j'avoue que je voudrais bien être prévenu quand un de ces êtres se trouvera en contact avec moi. Vous avez été servi à votre guise, Monsieur; car vous avez été prévenu tout à l'heure, et maintenant encore je vous prévient. — Ainsi, vous-même? (A suivre.)

AVIS. — Nous informons nos correspondants que nous ne tenons aucun compte des lettres non signées. Nous les prions en outre de vouloir bien toujours écrire à l'encre et d'un seul côté des feuilles.